

6.1. Pour sortir du flou juridique

Le flou juridique: un obstacle ou un atout?

Casadevantes, Carlos

Professeur à l'Université du Pays Basque.

Monsieur Casadevantes a ouvert la séance en retraçant tous les obstacles juridiques rencontrés par les collectivités locales de part et d'autre de la frontière en matière de coopération transfrontalière, et surtout, en se félicitant de la future signature du traité bilatéral entre la France et l'Espagne qui atténuera le flou juridique et offrira des possibilités supplémentaires de coopération entre les collectivités locales françaises et espagnoles. Ainsi, les collectivités françaises pourront désormais participer aux *consorcios* espagnols, et symétriquement, les collectivités espagnoles auront la possibilité de participer aux S.E.M locales et aux Groupements d'Intérêt Économique Européen (G.I.E.E.), ce que ne prévoyait pas le droit international. Le droit entérine la pratique.

L'expérience de Euken Sese en apporte la preuve. En tant que directeur de l'agence de développement Irun / Fontarrabie, il a travaillé avec ses homologues d'Hendaye à la création d'un "Eurodistrict Bidassoa", sans existence juridique d'ailleurs. Dans l'élaboration de cet Eurodistrict, les partenaires ont rencontré des difficultés résultant des différences culturelles et d'intérêts et de la méfiance à l'égard de son voisin. Malgré cela, ils ont élaboré plusieurs projets concernant la communication interne entre les trois municipalités: l'installation d'un autobus, d'une navette fluviale et la création d'une revue trilingue.

L'expérience de PAMINA dans le Bas-Rhin

Durandeu, J.F. a ensuite fait part de l'expérience de Harster, Patrick, chargé de mission au Conseil Général du Bas-Rhin, qui n'a pas pu venir en parler.

La coopération entre la France, l'Allemagne et la Suisse a débuté par la création de l'aéroport de Bâle. A partir de là, ils ont créé une association "PAMINA" couvrant un territoire où vivent 1 400 000 personnes mais, malgré, leur bonne volonté, le fonctionnement de l'association est difficile du fait des différences au niveau de l'organisation administrative de chaque état, de type unitaire d'un côté et de type fédéral de l'autre. Devant ces difficultés

juridiques, ils ont fonctionné autrement, en passant une convention pour chaque projet. D'autres obstacles plus délicats sont encore à surmonter, tels que les problèmes de change, ou les différences d'approche de chaque collectivité locale en matière d'urbanisme.

Un bassin de vie de Bayonne à Saint-Sébastien

Gayas, Jean

Directeur des services du district B.A.B

Il existe déjà des formes de coopération entre le District et la Diputación de Guipuzcoa. Le traité bilatéral va résoudre un certain nombre de problèmes, mais pas tous. La question essentielle, selon lui, est de savoir "comment agir en commun pour construire quelque chose de commun". Pour cela, Monsieur Gayas et son équipe ont recherché, de l'autre côté, la structure publique qui avait "au niveau de ses compétences, le plus grand commun dénominateur" avec le District, pour pouvoir travailler étroitement. Le besoin de travailler ensemble dans une aire plus ample s'est fait sentir, ce qui permettrait de prendre les problèmes à l'échelle d'un "bassin de vie" qui irait de Bayonne jusqu'au Sud de Saint Sébastien.

Des problèmes ponctuels pourraient être traités à une plus petite échelle, par exemple au niveau de l'Eurodistrict de la Bidassoa. Monsieur Gayas croit en la vertu des structures qui se constituent volontairement, car la volonté est une garantie de réalisation.

Différentes actions ont été entreprises dans le cadre de cette collaboration, dont la plus importante est la création d'un observatoire transfrontalier économique, démographique et sociologique, pour mieux comprendre la façon de travailler de la part des acteurs de chaque côté de la Bidassoa et être le mieux informé possible afin d'atteindre une coopération optimale. Les statisticiens de l'INSEE et d'EUSTAT (l'institut statistique du gouvernement autonome d'Euskadi) se sont rencontrés pour adapter les méthodes et les cadres statistiques. Une cartographie commune est en cours de réalisation. Plusieurs actions ponctuelles ont été entreprises

- la création d'une commission traitant de la culture et du tourisme qui fonctionne de part et d'autre de la frontière.
- des plates formes de fret, chères à Irun et Bayonne, sur lesquelles ils travaillent directement avec les entreprises. Le vecteur économique est partie intégrante des problèmes de coopération transfrontalière.
- un dossier a été élaboré et transmis aux pouvoirs publics dans le cadre d'Interreg 2.

Alors que le gouvernement basque a déjà établi un ensemble de projets, la France a, de son côté, un retard énorme et l'on peut s'en désoler. La centralisation fait que, du côté français, c'est l'Etat qui est chargé de sélectionner les opérations du programme. C'est un peu regrettable, car on va prendre le train en marche, avec des contraintes de discussion sans fin avec l'administration, et sans doute avec la Région qui a son mot à dire également. Alors que localement, les parties françaises et espagnoles se sont déjà mises d'accord sur les actions à entreprendre.